



N° 24 février/mars 2005

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mél : finances@cgt.fr

EDITORIAL

Voici le compte rendu du CHSM du 9 février, que vous attendiez tou-tes avec impatience (mais nous aussi on a le droit de prendre de congés pour re-constituer notre force de travail...).

Ce CHSM devait initialement se tenir le 27 janvier... mais avait été reporté à la demande de plusieurs OS.

Une réunion du groupe de travail inter-instances (CHS -CNAS) devait se tenir la veille, mais dans le climat conflictuel actuel et devant la surdité de ce gouvernement, les FD ont décidé de boycotter les groupes de travail.

Compte tenu de l'ordre du jour de ce CHSM, il nous est apparu qu'il aurait été irresponsable de ne pas y participer.

La délégation de la CGT était composée de 6 camarades : Bruno PICARD et Jean-Louis WICHEGROD (titulaires), Christian LORENTZ et Michel BASDEVANT (suppléants), Anne TANGUY et Patrick FINEL (experts)

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

**Pour la délégation
Bruno PICARD et Jean-Louis WICHEGROD**

FINANCES CGT

C.H.S. ministériel

9 février 2005

L'ordre du jour de ce premier CHSM de l'année 2005 était, comme d'habitude, copieux :

- principalement consacré au budget des CHS et du CHSM 2005 ainsi qu'un certain nombre d'autres questions à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du CHSM du 30 novembre 2004 ;
- Rapport sur l'évolution des Risques Professionnels (le fameux RER !) ;
- Orientations pour 2005 ;
- Présentation du budget 2005 des CHS-DI, CHSS et CHSM en 2004 et de l'enveloppe 2005 de la médecine de prévention ;
- Perspectives de formation des acteurs hygiène et sécurité ;
- Questions diverses :
.Point sur l'utilisation des crédits 2004

Dans notre déclaration liminaire, nous avons indiqué que notre présence ne cautionnait pas les relations plus que difficiles avec le ministère, rappelé que l'ensemble des réformes n'était pas sans incidence sur les conditions de travail et que nous ne souhaitons pas que les CHS soient amenés à "gérer socialement" les abandons de mission (nous avons insisté à ce titre sur le conflit des douaniers, la redevance, les CCV...).

Tout comme les autres FD, nous avons condamné le gel des crédits (en constante régression de fait compte tenu de l'inflation...).

Enfin, nous avons donné acte à la DPMA que les choses commencent enfin à avancer sur Beaulieu, et nous avons rappelé notre demande d'un **registre national des sites amiantés**.

Monsieur SOUMET a indiqué qu'il rendrait compte au secrétaire général du ministère de la teneur des différentes déclarations liminaires (c'est bien le moins... mais on peut craindre que celui-ci -l'actuel ou son successeur prochain - ait tout autant besoin d'un sonotone que les ministres !).

Il nous a également donné les informations suivantes :

- La DPMA a reçu 51 candidatures pour le poste d'ergonome du ministère, le choix devant être effectué avant fin mars.
- 1 ARMP sera recruté à Épinal en mars 2005.
- Tous les secrétaires animateurs des CHSDI seront réunis, pour la 1^{ère} fois le 23 mars prochain.

I. Rapport sur l'évolution des risques professionnels

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est bien le rapport 2003 que nous avons examiné !!

Selon la DPMA il serait difficile de faire mieux. En fait, il semblerait bien qu'on puisse aller un petit peu plus vite à l'avenir, en donnant une date limite de remontée des questionnaires par les CHSDI et les administrations. Nous verrons bien si le rapport 2004 pourra être vu à la fin de cette année ou pas.

La piste de la dématérialisation du questionnaire a également été évoquée.

Nous avons insisté sur la nécessité d'élaborer, au niveau départemental, les questionnaires en GT (accord de la DPMA), et sur le fait que nombre de CHSDI confondent programme de prévention et budget : l'exécution du budget, rappelons le, n'est que la déclinaison pratique du programme de prévention.

Un GT se réunira à l'automne pour élaborer un nouveau questionnaire pour 2006.

Enfin, la DPMA reconnaît que l'année 2003 a été une année difficile au niveau de la gestion compte tenu des annulations de crédits et gels des reports. S'il est vrai que ces annulations et gels ont aggravé la situation, le niveau actuel des crédits (à rapprocher des 14.000€ par mois dépensés pendant 2 mois par notre ministre si soucieux d'une saine gestion des deniers de l'État...) ne permet pas, en tout état de cause, de répondre à tous les besoins.

Les ACO

La DPMA reconnaît une nouvelle fois qu'ils manquent de disponibilité.

Les conclusions tirées c'est un renforcement de leur formation (et nous sommes entièrement d'accord)... et une lettre de mission **directionnelle**. Et là, nous ne sommes plus d'accord. Nous pensons en effet que la lettre de mission pour ces agents doit être commune, avec des déclinaisons directionnelles si nécessaire.

Enfin, nous pensons qu'il est important que les ACO soient "directionnels". Ce n'est pas le fait qu'ils dépendent de leur hiérarchie qui pose problème : c'est bien **la latitude dont ils disposent**, d'où la nécessité que leur lettre de mission soit bien une lettre commune

Les Fiches de site

Certains CHS ne les mettent pas à jour au prétexte de l'incertitude quant à la date effective de la

mise en pratique de l'association des fiches de risques professionnels et des fiches de site et cela n'a pas l'air d'émouvoir la DPMA, alors que c'est inadmissible et révèle une conception bien restreinte de la sécurité au travail...

Nous insistons d'ailleurs pour que les fiches de site soient réellement mises à disposition des CHS. La simple information qu'elles existent et que les membres des CHS peuvent les consulter chez les secrétaires animateurs est insuffisant ; et qu'on ne nous invoque pas un problème de coût.

Peut-être ces CHS attendent-ils aussi le Document Unique ?

Prévention des risques

Les crédits consacrés à la sécurité électrique sont en baisse : est-ce dû à l'amélioration de la situation sur les sites ou à une nette diminution du nombre d'implantations de nos administrations ? Poser la question, n'est-ce pas y répondre ?

Quant aux crédits consacrés à la sécurité incendie et à l'aménagement des postes de travail, ils sont en hausse. Quand on entasse plus de monde dans moins de locaux...

A noter également une baisse des crédits consacrés par les directions à l'aménagement des postes de travail classiques... et une hausse de ces mêmes crédits des CHS. Là encore, cherchez l'erreur !!

Quant aux actions menées par les directions pour la prévention des postes à risques, nous avons fait remarquer l'exemplarité de la DGCCRF qui a, semble-t-il, d'après ce rapport 2003, totalement maîtrisé les risques inhérents aux fonctions de ses agents... aucune action de cette direction n'étant mentionnée.

Rappelons enfin que le financement de l'aménagement de ces postes de travail classiques doit être prioritairement assuré par les directions qui ne doivent faire appel aux CHS qu'exceptionnellement.

Nous l'avons déjà écrit dans la lettre 19 : **Si vous avez des exemples dans vos CHS de telles dérives, nous en faire part.**

Nous avons une nouvelle fois insisté sur l'importance et l'intérêt des visites de sites (avec rapport et suivi). Elles doivent être demandées par les représentants du personnel.

Sur l'identification des postes à risques, nous avons demandé, avec les autres OS, qu'il y ait recensement et identification des besoins par les directions générales de façon à avoir une politique nationale d'équipement pour les agents sur ces postes, et non une politique au coup par coup (voire au coût par coût...).

Agents handicapés

Compte tenu de la loi du 18 janvier 2005, il faudra faire le point d'ici la fin de l'année sur ce que font les directions pour l'insertion des agents handicapés.

L'Agence nationale qui va être créée sera financée par les pénalités dues par les administrations et entreprises n'ayant pas 6% minimum de personnels handicapés. A ce jour, le MINEFI emploie 4% d'agents handicapés.

Le DPMA s'est engagé à ne pas prendre sur les crédits CHS pour financer cette Agence. A suivre...

Accidents et maladies professionnels



L'administration doit relancer le processus de connaissance des accidents.

La preuve de cette nécessité, c'est qu'elle ne sait pas pourquoi la CP connaît un fort taux d'accidents.

Nous avons demandé également dans quelles directions il y avait eu déclaration de maladie professionnelle. Nous n'avons pas eu de réponse, mais nous reposerons la question, tant il est vrai que la prévention ne concerne pas que les accidents mais aussi les maladies et qu'il rentre bien dans les attributions des CHS de prévenir aussi les maladies professionnelles.

II-Budget 2005

Ce sujet sensible, nous a amené, sans grande originalité mais avec fermeté à condamner la stagnation du budget dans le cadre d'un budget annuel et contraint « sans préjudice de la mise en application de la LOLF et ses conséquences possibles en cette matière ».

Comme en 2004, les crédits Hygiène et Sécurité sont gelés... et s'élèvent à 19.033.318 €.

Sur cette somme, 303.297 € sont alloués au CHSM et 500.000 au CHSS de Centrale ; il reste donc 18.230.021 € pour les autres CHS.

En 2004, quatre CHSDI ont "bénéficié" de la dotation minimale forfaitaire vue la faiblesse des effectifs dans ces départements. Cette année, les Hautes Alpes, avec 424 agents, rejoint le Cantal, la Creuse, la Lozère et le Territoire de Belfort. Cette dotation 2005 s'élève (si l'on peut dire) à 45.740 €.

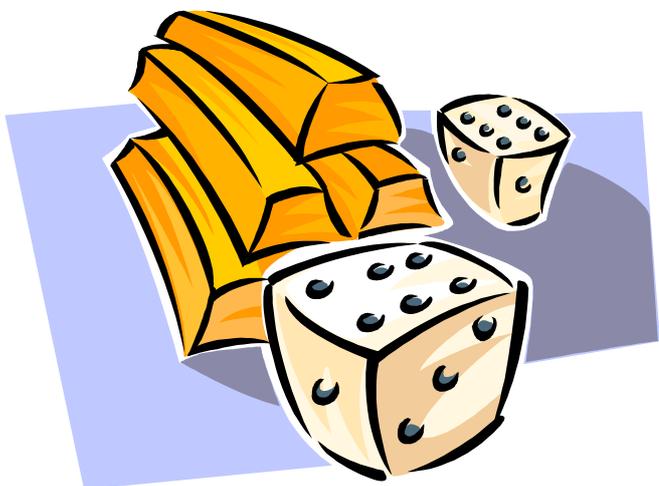
Concernant les autres CHS, la dotation par agent progresse de 1.05 %, passant à 107.52 € au lieu de 106,40 € en 2004. Cette hausse mirifique

s'explique, comme le reconnaît la DPMA elle-même, par la diminution des effectifs.

Nous continuons de penser qu'il faut un véritable état des lieux et réfléchir à une répartition des crédits qui tienne compte non seulement des effectifs mais aussi de ce qu'il reste à faire en termes de mises aux normes.

Comme en 2003 et 2004, nous pensons qu'il faut reconsidérer la dotation des CHS Spéciaux où il existe des risques spécifiques comme les laboratoires (tant ceux de la DGCCRF que ceux de la DGDDI manquent de moyens...).

Le financement de la 2nde phase de l'étude épidémiologique pour la Tour Beaulieu de Nantes est assuré sur les crédits du CHSM.



La DGI demandait le cofinancement par le CHSM d'une étude ergonomique pour "l'amélioration des conditions de travail des agents des CDI Recettes travaillant en espace ouvert". L'ensemble des FD a refusé ce cofinancement, et, en ce qui nous concerne, nous nous sommes prononcés contre une étude ergonomique sur le travail en plateau : la seule étude ergonomique qui vaille sur ce point, c'est de supprimer les plateaux et reconstituer des vrais bureaux à taille humaine.

La question des trousseaux à pharmacie a une nouvelle fois été abordée. Nous posons une question simple : comment sont répertoriés les besoins en ce domaine ? Car c'est bien à partir des besoins qu'on peut élaborer une politique efficace.

Enfin, on ne sait pas encore s'il y a report sur 2005 des crédits 2004 non utilisés.

III-.Note d'orientation 2005

Le projet de note, qui sera enrichi des remarques des Fédérations (globalement d'accord sur ses orientations), se situe dans la continuité des années antérieures.

Il s'articule autour de trois thèmes déjà mentionnés dans la précédente note avec une fâcheuse mais réelle impression d'un simple « copier-coller » ! (cf. le CHSM Info n°19 de février-mars 2004) :

- les méthodes de travail des CHS qui se professionnalisent avec l'élaboration du programme annuel de prévention fondé sur une analyse de plus en plus fine des risques et l'importance du recours aux IHS et médecins de prévention
- la mise en mouvement des acteurs et d'outils comme les fiches de risques professionnelles qui doivent, selon nous, servir de support pour les actions de formation, et surtout, être discutées chaque année en CHS.
- les thèmes classiques à retenir : sécurité (électrique, incendie et amiante) ; santé (handicapés et prévention routière) ainsi que les conditions de travail (travail sur écran, éclairage et archivage)

Au-delà de l'accord global porté sur le projet de note, nous avons émis un certain nombre de remarques :

- **Il faut rappeler dans la note, en particulier pour les représentants de l'Administration et y compris les présidents de CHS, le caractère obligatoire de la formation,**
- Concernant l'amiante, le MINEFI a plus d'un an de retard pour l'établissement du Dossier Technique Amiante (DTA) pour les ERP 5 (Etablissements Recevant du Public de 5^e catégorie, soit + de 200 personnes), puisque ces DTA devaient être établis pour le 31 décembre 2003. Espérons que nous serons dans les temps pour les autres bâtiments du MINEFI (31-12-2005).
- Si la question des conditions climatiques extrêmes est dorénavant bien prise en compte, on peut se poser des questions sur la mesure du rapport coût/efficacité (qui mesure ce rapport ?),
- Se pose également la question de la formation incendie des personnels de ménage, puisqu'il est déjà arrivé que des feux se soient déclarés en leur seule présence, après avoir "cuvé" plusieurs heures (exemple de Morlaix).

Même si cela tend à s'estomper, force est de constater qu'il existe un réel décalage entre les orientations données aux CHS par le CHSM et la réalité dans les départements.

IV Formations

Un projet de module de formation élaboré par la DPMA nous a été soumis, qui doit être en partie remanié, en partant des remarques des FD.

Nous sommes plus que réservés sur le fait que les stages regroupent les membres des CHS de 2 départements compte tenu 1° du nombre de stagiaires qui seraient concernés et, 2° de probables difficultés géographiques... La DPMA nous répond que si les stages ne concernent qu'un département à la fois, la durée totale de la formation serait trop longue... courant sur la totalité du mandat.

Quant à la formation des ACMO, il s'avère que seuls 71% d'entre eux la trouvent satisfaisante. La DPMA reconnaît que cela pose un problème.

V Divers

Le DPMA nous a indiqué le calendrier prévisionnel suivant :

12 avril, groupe de travail (GT) sur la médecine de prévention,

26 mai, GT sur le Document Unique,

5 juillet, CHSM.

Le Document Technique Amiante (DTA) devrait être (est ?) en ligne sur ALIZE.

Il existe un problème d'accessibilité à certains domaines du site concernant l'Hygiène et le Sécurité.

Il est par ailleurs à noter que la liste nominative des membres du CHSM date de fin 2002...



FINANCES-CGT